

2B
Société par actions simplifiée
au capital de 5.000 euros
Siège social : 293 Rue des Lauriers Roses
ZA des Campveires - Local arrière
84310 MORIERES-LES-AVIGNON
889 755 138 RCS D'AVIGNON

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 12 JANVIER 2026**

Le douze janvier deux mille vingt-six, à 9h00, les associés de la Société 2B se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué à l'assemblée par voie électronique en date du 23 décembre 2025

Sont présents :

- Mr BALI Hicham détenteur de cent soixante-cinq actions, ci 165 actions.
- Mr BEN MAKHLOUF Youssri, détenteur de cent soixante-cinq actions, ci 165 actions.
- Mr GUENDOOUZ Samir, détenteur de cent soixante-dix actions, ci 170 actions.

Le total des actions des associés présents ou représentés est de 500 actions sur les 500 actions composant le capital social.

Le Président constate que l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification des dirigeants
- Pouvoir en vue des formalités.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, prend acte de la démission, à compter de ce jour, de Monsieur GUENDOUZ Samir, de ses fonctions de président.

En outre, les actionnaires décident de nommer, à compter de ce jour :

- Monsieur BALI Hicham, né le 7 décembre 1992 à VILLEPINTE (93), de nationalité française et demeurant au 4 impasse Bartavelles à LE PONTET (84130), qui accepte, en qualité de Président.
- Monsieur BEN MAKHLOUF Youssri, né le 26 juin 1987 à BASTIA (2B), de nationalité française et demeurant au 19 avenue Paul Claudel à AVIGNON (84000) qui accepte, en qualité de Directeur Général.

Ces derniers exerceront leurs fonctions pour une durée indéterminée et avec les pouvoirs prévue par les dispositions statutaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 10h00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

BALI Hicham
Actionnaire & Président

BEN MAKHLOUF Youssri
Actionnaire & Directeur Général

GUENDOZ Samir
Actionnaire